



DEFINITION DE LA CONSCIENCE PHONOLOGIQUE

Introduction

Nous vivons dans un monde du savoir. Le moyen principal pour y accéder est la lecture. Mais la maîtrise de cet outil fondamental connaît des difficultés dans quasiment tous les systèmes éducatifs.

Comment améliorer le processus d'apprentissage de la lecture, voire éradiquer l'illettrisme/analphabétisme, comme certaines maladies en médecine ?

C'est pour apporter des éléments de réponse à cette question que le Congrès des Etats unis, en 1997, crée le National Reading Panel (NRP). Chargé de dresser le bilan de la recherche sur l'enseignement de la lecture, le NRP a eu pour mission de mettre au jour les méthodes les plus efficaces et de déterminer leur applicabilité en classe. C'est ainsi que le Panel a révélé que 100 000 travaux de recherche sur la lecture avaient été publiés depuis 1966, ainsi que 15 000 autres avant cette date.

Publiée en 2000, l'étude du NRP, *Teaching Children to Read*, accorde une grande importance à la conscience phonologique, qu'il faut distinguer de la conscience phonémique.

Définition

La conscience phonologique est un terme général qui correspond à l'habileté à identifier et à manipuler les mots dans une phrase et les parties d'un mot (les syllabes, les rimes et les phonèmes). La conscience phonémique, qui est le plus haut niveau de la conscience phonologique, correspond à l'habileté à identifier et à manipuler les phonèmes.

En d'autres termes, la conscience phonologique, comme le dit Liberman (1973), comprend trois types de consciences, i) la conscience des mots, ii) la conscience des syllabes ou conscience syllabique, iii) la conscience des phonèmes ou conscience phonémique :

- Avoir « conscience » des mots c'est être capable d'effectuer des manipulations telles que les compter ou les changer de place dans une séquence de parole. C'est, par exemple, être capable de dire que dans /лауи_туъи/ (la roue tourne) il y a trois mots ;
- Avoir « conscience » des syllabes c'est pouvoir dire que dans /уә туъи/ (retourné) il y a trois syllabes ;
- Avoir conscience des phonèmes (ou « conscience phonémique ») c'est être capable de dire que dans /ba to/ il y a quatre phonèmes.

La conscience phonologique désigne donc l'ensemble de ces trois capacités qui, il faut le rappeler préparent à la lecture selon un avis largement partagé dans la recherche.